

**RÉPUBLIQUE  
FRANCAISE**DÉPARTEMENT  
DE HAUTE-LOIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM A  
MONISTROL SUR LOIRE**

Séance du 3 avril 2025

**L'an deux mil vingt-cinq et le trois avril**

Nombre Membres

En exercice : **23**

Présents :

**12 Titulaires****2 Suppléants**

Pouvoirs :

**1**

Votants :

**15 Pour****0 Contre****0 Abstention**Date de la convocation :  
27 mars 2025**Délibération n°  
2025.04.19**

A 15h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol/Loire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET Président,

**Présents :** Yves BRAYE, Philippe GESSEN, Jean-Paul LYONNET, Eric DUBOUCHET, Jean-Pierre SABATIER, André DEFAY, Paul THIOLLIERE (Suppléant), Gérard LINOSSIER (suppléant), Jean-Luc BORIE, Michel CHAPUIS, Laurent DUPLOMB, Frédéric GIMBERT, Gilles KACZMAREC, Jean-Paul NICOLAS.

**Absents représentés et ont donné pouvoirs :**  
Roland LONJON a donné pouvoir à Frédéric GIMBERT

**Absent :** Daniel FAVIER, Joël DESSALCES, Bernard SOUVIGNET, David SALQUE-PRADIER, Frédéric GIRODET, Denis THOUMY, Didier PINOT, Elisabeth ROYON, Didier DANTONY, Philippe JOUJON.

**DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CAO**

Monsieur le Président rappelle que conformément aux dispositions de l'article L1411-5 du CGCT, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) est composée par le Président de cet établissement et un nombre de membres égal à celui prévu pour la composition de la commission de la collectivité au nombre d'habitants le plus élevé, élus en son sein, par l'assemblée délibérante du syndicat.

En conséquence, la composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) sera identique à celle prévue pour une commune de plus de 3 500 habitants et plus.

Par délibération N°2024-06-32, la CAO est composée comme suit :

Sous la Présidence de M. Jean Paul LYONNET, Président,

**- en qualité de délégués titulaires :**

- M. Frédéric GIRODET
- M. Frédéric GIMBERT

- M. Gilles KACZMAREC
- M. Jean-Pierre SABATIER
- M. Laurent BERNARD

**- en qualité de délégués suppléants :**

- M. Michel JOUBERT
- M. Denis THOUMY
- M. Eric DUBOUCHET

Suite au décès de M. JOUBERT et à la non réélection de M. BERNARD et afin d'assurer le bon fonctionnement de la Commission, il est nécessaire de désigner de nouveaux membres.

Sur les prescriptions de la Préfecture, il faut que tous les membres de la CAO démissionnent et qu'une nouvelle élection soit effectuée.

Tous les membres de la CAO démissionnent et le Comité Syndical en prend acte.

Selon les articles L 1414-2 et L 1411-5 du CGCT, la CAO pour le SYMPTTOM est composée du Président et de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants. A l'exception du Président, les membres de la CAO sont élus au scrutin de liste.

Le Président demande la candidature de listes pour l'élection.

Une liste candidate se présente dont les membres sont :

**En sus du Président du SYMPTTOM : Président de la commission d'appel d'offres**

**- en qualité de délégués titulaires :**

- M. Frédéric GIRODET
- M. Frédéric GIMBERT
- M. Gilles KACZMAREC
- M. Jean-Pierre SABATIER
- M. Jean -Paul NICOLAS

**- en qualité de délégués suppléants :**

- M. Michel CHAPUIS
- M. Denis THOUMY
- M. Eric DUBOUCHET
- M. Jean-Luc BORIE
- M. Philippe GESSEN

Selon l'article L 2121-21 du CGCT, l'élection se réalise au scrutin secret sauf accord unanime contraire.

Le Comité syndical décide à l'unanimité de procéder au vote à main levée.

Les résultats du vote sont les suivants : unanimité pour l'élection de cette liste (15 voix pour, 0 contre et 0 abstention).

Eu égard à l'exposé ci-avant énoncé,

Le Comité Syndical,  
Après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** de la démission des membres de la CAO actuelle.

- **Sont élus à l'unanimité** (15 voix pour, 0 contre et 0 abstention) en qualité de membres de la Commission d'Appel d'Offre en sus de Monsieur le Président :

- **en qualité de délégués titulaires :**

- M. Frédéric GIRODET
- M. Frédéric GIMBERT
- M. Gilles KACZMAREC
- M. Jean-Pierre SABATIER
- M. Jean -Paul NICOLAS

- **en qualité de délégués suppléants :**

- M. Michel CHAPUIS
- M. Denis THOUMY
- M. Eric DUBOUCHET
- M. Jean-Luc BORIE
- M. Philippe GESSEN

- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Président pour veiller à l'exécution des présentes dispositions.

**POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE**  
**Le Président**



**Jean-Paul LYONNET**